



Fichier D - Autorisation de droit à l'image - 2023/2024.

Objet : Autorisation de photographe, filmer et publier des images

Autorisation à accepter ou refuser en l'indiquant dans le formulaire d'adhésion de l'association, sur son site : <https://kmsdchantilly.fr/>

Autorise, à titre gratuit, l'association KMSD Chantilly (Krav Maga Self Défense Chantilly)

- à me prendre en photo, me filmer, effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images lors de projections à but non lucratif.
- à publier ces images sur le web.
- à les graver sur DVD.

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à kmsdchantilly@gmail.com ou directement par le menu **Contact** du site <https://kmsdchantilly.fr/>

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent à signer ce formulaire en mon propre nom. Pour les enfants mineurs, la signature des parents est requise.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Mention impérative « **accepter** » ou « **refuser** » à enregistrer sur notre site internet dans le formulaire d'adhésion.

Document à conserver, il sera téléchargeable sur le site après adhésion, si besoin.